

<b>CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9<sup>ÈME</sup> DU 6 OCTOBRE 2014</b>
--

**Vœu à la Maire du 9<sup>ème</sup> arrondissement présenté par Pauline VERON, Claire MOREL et Jonathan SOREL relatif au renouvellement de la charte des Conseils de quartier.**

Considérant le vœu relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne adopté par le Conseil du Paris des 19 et 20 mai 2014 qui prévoit la fin de la présidence des conseils de quartier et de la définition de l'ordre du jour par les élus au profit de collectifs d'habitants, que les missions des conseils de quartier soient élargies (notamment en matière de tranquillité publique, de propreté et de solidarité) et que des lieux dédiés aux réunions soient prévus ainsi que des moyens d'information efficaces ;

Considérant que les conseils de quartier doivent permettre une participation toujours plus large de tous les habitants au service de l'intérêt général ;

Considérant le rôle des conseils de quartier dans la vie du quartier qui organisent des fêtes de quartier, des vides greniers, des visites patrimoniales et historiques, les circulières chaque mois rue des Martyrs et square Berlioz, qui sont à l'initiative de réunions publiques, ouvertes à tous, où sont traités tous les sujets du 9<sup>e</sup> qui intéressent les habitants et tous ceux qui ont une occupation dans le 9<sup>e</sup>, en présence des élus de l'arrondissement : aménagement du quartier (voirie, stationnement, rénovation de places, square...), propreté, logement, sécurité, jeunesse, etc. et qui permettent la consultation de toutes et tous sur des sujets importants concernant le 9<sup>e</sup> ;

Considérant que le délai très bref entre la réunion du 25 septembre et la date butoir pour émettre des propositions (29 septembre) ne permet pas la mise en place d'une réelle concertation avec les collectifs de quartiers existants et les habitants ;

Considérant que le souhait de la Maire du 9<sup>e</sup> de modifier le collectif d'animation en bureau et d'y inclure 6 personnalités désignées par le Conseil d'arrondissement sur proposition de la Maire d'arrondissement est contraire à l'autonomie des conseils de quartier vis-à-vis du conseil d'arrondissement et à la volonté partagée par la majorité des arrondissements parisiens de donner plus de liberté aux conseils de quartier afin de permettre une véritable démocratie locale sans mainmise des élus ;

**Sur proposition de Pauline VERON, Claire MOREL et Jonathan SOREL, les élus émettent le vœu à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement :**

- **Que les conseils de quartier ne soient pas présidés par des élus et que la définition de l'ordre du jour des conseils de quartier soit faite par les habitants qui l'animent;**
- **Qu'il n'y ait pas de personnalités qualifiées désignées par le Conseil d'arrondissement ou qu'à minima le nombre d'habitants dans le collectif d'animation ou « bureau » soit supérieur à celui des personnalités qualifiées désignées, ou encore que les personnalités qualifiées désignées soient désignées par le collectif d'animation ou « bureau » ;**
- **Que la rédaction des synthèses des débats et des relevés de décisions prises à chacune des réunions des conseils de quartier et du collectif d'animation ou « bureau » soit établie par le coordinateur des conseils de quartier et validée par le collectif d'animation ou « bureau »;**
- **Que la Mairie d'arrondissement mette à la disposition du collectif d'animation ou « bureau » un bureau de travail ;**
- **Que les modalités de renouvellement des membres du collectif d'animation ou « bureau » soient conservées ;**
- **Que soit ajouté un article prévoyant la révision de la Charte des conseils de quartier pour poursuivre l'amélioration du fonctionnement des conseils de quartier ;**
- **Que la possibilité de participer aux conseils de quartier ne soit pas soumise à l'obligation d'être inscrit sur les listes électorales ;**
- **Que les plénières des conseils de quartier aient lieu au moins trois fois par an.**